



Strasbourg, le 2 janvier 2003  
[diplome/docs/2003/de12f\_03]

**PE-S-DE (2003) 12**  
(ce document existe uniquement en français)

**Comité pour les activités du Conseil de l'Europe  
en matière de diversité biologique et paysagère  
(CO-DBP)**

**Groupe de spécialistes – Diplôme européen des espaces protégés**

20-21 janvier 2003  
Salle 2, Palais de l'Europe, Strasbourg

---

**Réserve Naturelle de l'île de Montecristo  
(Italie)**

**RENOUVELLEMENT**

Rapport d'expertise par  
Prof. Jean Claude LEFEUVRE (France)

*Document établi par  
la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel*

---

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.  
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Le Diplôme européen des zones protégées a été décerné pour la première fois à la Réserve naturelle de l'île de Montecristo, (Italie) en 1988 et renouvelé depuis lors.

Le Secrétariat n'a pas accompagné l'expert lors de sa visite sur les lieux.

L'annexe I reproduit la Résolution (98) 21 relative au renouvellement du Diplôme. Le Secrétariat présente, à l'annexe II, un projet de résolution en vue d'un éventuel renouvellement.

\* \* \* \*

## **1 Introduction**

### **1.1 Historique**

Par décret ministériel en date du 4 mars 1971 publié dans la gazette officielle n° 137 du 1<sup>er</sup> juin, l'île de Montecristo située dans l'archipel toscan et dépendant de la commune de Portoferraio, province de Livourne, est classée en réserve naturelle. Après accord entre les ministres de la Marine Marchande, des Finances et de l'Agriculture et des Forêts, survenu le 24 mai 1971, la gestion de cette réserve est confiée à l'Administration Nationale des Forêts Domaniales (Corpo Forestale Dello Stato).

En 1977, elle intègre le réseau des réserves biogénétiques du Conseil de l'Europe.

Par décret du 5 avril 1979, une zone de tutelle biologique marine est instituée. Ce décret est modifié par un autre décret ministériel du 2 avril 1981 qui interdit la navigation, le mouillage, la pêche traditionnelle et sous-marine ainsi que les bains de mer dans une couronne de 500 mètres de large tout autour de l'île.

Cette réserve naturelle a reçu le diplôme européen dans la catégorie A pour la première fois le 13 juin 1988 sur la base du rapport du professeur A. Noirfalise, consécutif à une visite effectuée sur le site en compagnie de Monsieur Hacourt du Conseil de l'Europe et du professeur Pavan délégué par le ministère de tutelle de la réserve. La période de validité de ce diplôme étant de 5 ans, une mission d'expertise confiée au professeur Joan Mayol a eu lieu les 4 et 5 août 1992. Sur la base du rapport fourni, le groupe de spécialistes sur les zones protégées réuni du 1<sup>er</sup> au 4 février 1993 a proposé le renouvellement du diplôme européen octroyé à la réserve naturelle de Montecristo dans la catégorie A jusqu'en juin 1998, ce qui a été acté par le Conseil de l'Europe (résolution (93) 17). Le 18 septembre 1998, sur proposition du comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP), proposition consécutive à une nouvelle mission d'expertise confiée à Monsieur Joan Mayol (Espagne), le Conseil de l'Europe a renouvelé le diplôme européen de la réserve jusqu'au 12 juin 2003, ce qui justifie le mandat qui m'a été octroyé.

### **1.2 Mandat**

La période de validité du diplôme européen octroyé à la réserve naturelle de l'île de Montecristo, Italie, expirant en 2003, une mission d'expertise m'a été confiée afin d'estimer sur place le bien-fondé d'une nouvelle attribution du diplôme européen pour une période de cinq ans.

### **1.3 Déroulement de la mission**

*Le 7 juillet 2002* accueil à l'aéroport ; transport pour Follonica ; discussion avec Dott. Stephano Vagnicula, commissario capo del Corpo Forestale dello Stato (C.F.S.) sur le programme du 8 et 9 juillet ;

*Le 8 juillet* embarquement très tôt pour l'île de Montecristo sur un bateau du C.F.S.. La mission était composée, en plus de moi-même, des membres suivant du Corpo Forestale dello Stato :

D'Autilia Dr Umberto	Primo Dirigente
Vagniluca Dr Stefano	Commissario Capo
Didio Dr Francesco	Ispettore Superiore
Crudele Guido	Ispettore Superiore
Fabiani Ettore	Ispettore Capo
Sereni Eugenio	Ispettore
Rossellini Alberto	Agnete Scelto
Toni Fabio	O.T.D. (ouvrier à temps déterminé)
Andriolo Luciana	O.T.D.
Marsiaj Dr Giorgio	O.T.D.

Dès notre arrivée sur l'île à la Cala Maestra, a été abordé le problème de la digue permettant l'accostage et la mise à l'abri du bateau lors de ses missions de surveillance. Le midi a été consacré à une présentation générale de l'île. Dans l'après-midi, l'ascension jusqu'au monastère (altitude 345 mètres) a permis de visualiser une partie importante des paysages de l'île et d'entrer en contact avec la végétation et quelques éléments caractéristiques de la faune insulaire. Le retour sur les pentes du Mont della Fortezza par la grotta del Santo, le moulin et l'arrivée par l'ancienne route conduisant au monastère, était un moyen d'apprécier l'importance de certaines activités humaines et le rôle qu'elles ont pu jouer dès le moyen-âge dans la mise en place des paysages actuels.

*Le matin du 9 juillet* nous a permis de prospecter les abords de l'Ex Villa Reale et de constater que la replantation des chênes verts était une réalité, même si cette opération était encore très localisée. Le tour de l'île en bateau était nécessaire pour montrer qu'il n'existe qu'une seule possibilité d'accostage à la calla Maestra. Cela a été également l'occasion de constater à nouveau l'une des particularités de l'île, à savoir la fragmentation des communautés végétales, le rôle des ravines dont certaines peuvent servir de corridor et, d'une manière générale, les difficultés d'accès et de prospection d'une île qui peut se protéger toute seule dès lors que l'on contrôle la seule possibilité d'accostage, la cala Maestra.

La fin de matinée et le début de l'après-midi ont permis de rencontrer à l'île d'Elbe, à Portoferraio, le maire de cette ville et une partie des dirigeants du Parc National de l'Archipel Toscan : le vice-président du parc, Monsieur Boris Attilio Procchieschi, le coordinateur CTA-CFS Dr. Pennacchini Francesco, le coordinateur géomètre Angelo Baufi et madame Ornella Casnati. La journée s'est terminée par une réunion au siège du Corpo Forestale à Follonica avec Messieurs D'Autilia et Vagnicula.

#### **1.4 Remerciements**

Je dois souligner que cette mission s'est déroulée dans une très bonne ambiance et qu'elle était parfaitement programmée, ce qui m'a permis dans un laps de temps très court (2 jours) d'aborder sur le terrain l'ensemble des points que j'avais à examiner.

Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des personnes que j'ai rencontrées à Follonica, à Montecristo et Portoferraio et qui ont facilité le bon déroulement de cette mission.

Il m'est très agréable de remercier plus spécialement le Dott. Umberto d'Autilia, primo dirigente et le Dott. Vagnicula Stefano, commissario capo pour leur accueil et l'organisation sans faille de cette mission, l'Inspecteur Supérieur Guido Crudele, véritable expert naturaliste aussi à l'aise en forêt de Sasso Fratino que sur les pentes du Mont della Fortezza. Je le remercie également ainsi que l'Amministratore Gino Gremoli pour m'avoir transmis de nouveaux renseignements sur la flore de l'île, sans oublier les 2 personnes, Giorgio Marsiai et Juciana Andriolo qui acceptent de veiller en permanence sur cette île et ont participé, par leur gentillesse, à la chaleur de l'accueil que j'ai reçu. J'avais, lors de ma première mission en Italie, souligné la compétence et l'enthousiasme manifestés par le Corpo Forestale della Stato pour les missions de protection du Patrimoine Naturel italien, donc européen qu'on lui a confié. Je dois dire que ma visite à Montecristo n'a fait que confirmer cette première impression.

## **2. Le Parc National de l'Archipel Toscan**

L'Italie comptait officiellement en juillet 2001 20 parcs nationaux, 5 au nord, 7 au centre dont le parc national de l'archipel Toscan et 8 au sud.

Le territoire du parc national est protégé par la loi 394/91 et a été créé par arrêté présidentiel du 22/07/1996. Il a été complété par un arrêté du Ministre de l'Environnement créant la réserve marine de Pianosa le 19/12/1997. Le siège du parc est situé à Portoferraio. En juillet 2002, le parc était en attente d'un nouveau président et d'une équipe de direction renouvelée.

La surface terrestre protégée du parc est de 18 000 hectares, occupés en grande partie par des formations végétales de type maquis méditerranéen, parsemé de quelques bosquets de chênes verts. Des reboisements en pins ont été effectués sur quelques îles. Plusieurs espèces végétales endémiques sont signalées dont une linaria, la violette d'Elbe, un genêt... Les îles du parc constituent des zones de reproduction pour certains oiseaux de mer dont le goéland d'Audoine ainsi qu'une étape migratoire importante. Mais ce parc est surtout, avec 60 000 hectares, la plus grande surface marine protégée d'Europe. Il constitue une véritable interface entre le système sardo-corse et la péninsule italienne.

La légende veut que, lorsque la Vénus Tyrrhénienne surgit de la mer, sept pierres précieuses se détachèrent, donnant naissance aux îles d'Elbe, de Giglio, de Capraia, de Gorgone, de Pianosa, de Giannutri et de

Montecristo. Car l'île de Montecristo fait officiellement partie de ce parc national avec un statut particulier puisqu'elle continue à être gérée par le Corpo Forestale del Stato.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur un parc que je ne connais pas suffisamment mais l'introduction d'une plaquette distribuée au visiteur et précisant « *Nous venons juste de naître.... Vous ne trouverez que très peu de signes extérieurs du Parc. Vous verrez même quelques laideurs mais le parc existe...* » justifie pleinement la première recommandation que nous ferons : en l'état actuel, il semble opportun que le parc continue à faire confiance au Corpo Forestale del Stato pour la gestion de l'île de Montecristo.

### 3. L'île de MONTECRISTO

#### 3.1 Description

Cette île située dans la mer Tyrrhénienne se trouve à 45 kilomètres au sud de l'île d'Elbe et à 75 kilomètres à l'ouest d'Orbetello. Elle est constituée essentiellement par une montagne formée de granite porphyroïde caractérisé par de gros grains de feldspath alcalin pouvant atteindre plusieurs centimètres. Elle culmine à 645 m d'altitude au Mont della Fortezza. De forme presque quadrangulaire, l'île couvre une superficie de 1031 hectares. Ses 16 kilomètres de côtes abruptes sont entaillées par une quinzaine de baies et de criques dont une seule, la cala Maestra, permet le débarquement.

#### 3.2 Rapide aperçu historique

Au néolithique et jusqu'à l'âge de Bronze inclus, l'île semble avoir peu souffert des activités humaines sans doute à cause de ses pentes abruptes et de la faiblesse des surfaces de terre cultivable. Les premières transformations importantes de la végétation de l'île semblent liées aux Etrusques qui auraient utilisé des chênes verts séculaires de l'île pour l'industrie du Fer. Par la suite, les Phéniciens, les Ligures, les Carthaginois utilisèrent l'île comme base pour leur voyages en mer tyrrhénienne. Au début de notre ère, d'importants prélèvements de granite furent effectués. La tradition veut qu'en 455, Mamiliano, évêque de Palerme, se réfugia sur l'île avec quelques compagnons pour échapper aux persécutions de Genserico, roi des Vandales. Il aurait vécu dans la grotte désignée actuellement sous le nom de Grotta del Santo. Les successeurs de San Mamiliano au VII<sup>ème</sup> siècle suivirent la règle des Bénédictins et construisirent le monastère qui lui fut dédié et dont il ne subsiste que des bâtiments en ruine.

A la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle, le monastère de Montecristo étendait son autorité religieuse sur une bonne partie de la Toscane, de la Sardaigne et de la Corse.

En 1399, comme les îles d'Elbe et de Pianosa, Montecristo fut rattachée à la seigneurie de Gherardo d'Appiano et considérée seulement comme un lieu de relégation. Commence alors une période de décadence marquée par de fréquentes incursions des pirates barbaresques qui, à terme, contraindront les moines à abandonner l'île. Dans les années 1500, sans doute à cause de la fréquence des incursions turques sur les côtes italiennes, une garnison militaire s'établit sur l'île. En 1553, le Turc Dragut s'empara de l'île et de ses habitants réduits en esclavage. De cette époque, il ne reste que des ruines sur le Mont della Fortezza.

L'île sera privée de population stable pendant quelques siècles. Elle devint un abri pour des pirates et un lieu fréquenté par des aventuriers en quête de trésor.

En 1814, l'île fut appropriée par le Grand Duc de Toscane. Elle sera visitée par l'empereur Napoléon exilé à l'île d'Elbe. De nombreux propriétaires se succéderont par la suite, essayant sans grand succès, d'implanter l'agriculture sur l'île.

En 1812, Montecristo devient la propriété de l'Anglais Watson Taylor. C'est à lui que l'on doit la construction de la belle villa de la cala Maestra ainsi que l'introduction de nombreuses plantes exotiques dont les eucalyptus. En 1860, l'île constitue une unité domaniale appartenant au royaume d'Italie. Elle est inhabitée pendant quelques décennies et fréquentée seulement par les pêcheurs de l'île d'Elbe. En 1889, elle est confiée au marquis Carlo Ginori qui restaure la villa et transforme Montecristo en réserve de chasse, avec un certain succès dans le maintien de la faune locale. L'île devient un lieu très apprécié par Victor Emmanuel III qui obtient du marquis Ginori qu'il lui concède l'île.

Pendant la seconde guerre mondiale, l'île accueille une installation italo-germanique. L'île est abandonnée à la fin de 1949. Elle est concédée à une coopérative de pêcheurs et à différentes sociétés privées qui n'hésitent pas à lancer un élevage de perdrix pour les besoins de la chasse. En 1970, une société privée crée le « Montecristo Sporting Club ».

C'est à ce moment qu'un mouvement animé par la commission pour la conservation de la nature du conseil national de la recherche et des associations de protection de la nature aboutit au décret de 1971 donnant

finalement à l'état le devoir de conserver un patrimoine naturel qui, bien qu'érodé au fil de l'histoire depuis les premières déforestations jusqu'à la constructions des premiers établissements humains (le monastère) et aux tentatives successives de mise en valeur, de défrichage ou d'introduction d'espèces exotiques, a su maintenir sur terre et sur mer des richesses floristiques et faunistiques qui font la valeur de cette réserve.

### 3.3 Intérêt de l'île de Montecristo

Le positionnement géographique de Montecristo, son substrat granitique relativement homogène lui confèrent une originalité certaine par rapport aux autres îles de l'Archipel Toscan. Cette originalité est renforcée par son histoire.

Sur le plan biogéographique, elle se différencie fortement des autres îles de l'Archipel Toscan car elle est beaucoup plus proche du système sardo-corsico-baléarique que du système méditerranéen du centre de la péninsule italienne ainsi que le montre l'étude de la répartition de certaines espèces végétales comme *Alkanna lutea*, une Borraginacée étudiée par le professeur Massimo Bigazzi et qu'on ne connaît en situation insulaire qu'à Montecristo, en Sardaigne, en Corse et aux Baléares. Cette affinité floristique avec la Sardaigne et la Corse se traduit également par d'autres aspects intéressants en terme de conservation : un partage d'espèces endémiques avec ces deux grandes îles.

#### 3.3.1. Végétation et flore de Montecristo

La végétation de l'île est actuellement dominée par quelques espèces spontanées arbustives : des bruyères (*Erica scoparia* et *E. arborea*), le romarin *Rosmarinus officinalis*, des cistes (*Cistus monspeliensis*, *C. incanus*, *C. salvitellius*, *Myrtus communis*...) auxquelles s'ajoutent en bordure des suintements des hépatiques, des cryptogames comme *Pteridium sp.*, des carex comme *Carex pendidula*. Il est remarquable de constater que l'altitude bien que faible, suffit à diversifier les espèces. C'est le cas de plantes à fleurs tel les germandrées, espèces non consommées par les chèvres (*Teucrium flavum* de 0 à 300 m et *T. marum* au dessus de 300m). La première liste de plantes publiée par Giuli (1833) recense 24 espèces sur l'île. Les tentatives de valorisation agricole et les apports de plantes ornementales ou forestières de l'Anglais Watson Taylor entre 1852 et 1860 conduit Carmel (1864) à un nombre d'espèces égal à 335, espèces dont une grande partie s'ajoute aux précédentes (soit 343 espèces de plantes recensées). Parmi les espèces introduites, on peut noter les arbres et les arbustes suivant venant d'Europe : *Salix alba*, *Populus nigra*, *Alnus glutinosa*, auxquels il faut adjoindre 2 pins méditerranéens : *Pinus Pinea* et *P. halepensis* ainsi que des espèces provenant d'autres continents, comme les eucalyptus d'Australie (*Eucalyptus globulus*, *E. lehmanii*, *E. cornuta*) ou l'ailante d'Asie (*Ailantus altissima*). Des espèces de plantes autres que des arbres sont également introduites tels *Opuntia vulgaris*, *Agave americana*, *Arundo donax*, *Trifolium pratense*, *Poterium sanguisorba*, *Cichorium intybus* et *Nasturtium officinale*.

La poursuite de l'inventaire botanique conduira à une liste de 529 espèces végétales, Paoli et Romagnoli estimant en 1976 que la flore spontanée actuelle de l'île est de 304 espèces vasculaires, dont des espèces endémiques de l'Archipel Toscan comme *Linaria capriaria* et *Arenaria balearica*.

Sous l'impulsion du Corpo Forestale delle Stato, un nouvel inventaire de la végétation est en cours, coordonné par le professeur Carlo del Prete de l'université de Modane. Cet inventaire qui implique aussi des chercheurs de l'université de Florence et de Sienne porte également sur les cryptogames. Il a déjà permis de recenser : - 95 espèces de lichens dont 11 ont une distribution très limitée en Italie, - 34 hépatiques dont une nouvelle pour l'Italie et 4 ne sont connues qu'à Montecristo, - 139 mousses dont 38 trouvées uniquement sur Montecristo. Tenant compte des progrès effectués en génétique, cet inventaire devrait également faire le point sur les espèces endémiques et la capacité d'adaptation de certaines espèces aux conditions particulières de Montecristo (écotypes caractéristiques de l'île).

#### 3.3.2. Problèmes de gestion posés par la végétation

Une excellente carte des unités de végétation de l'île due à Filipello, Sartori et Tomaselli (1977) montrant entre autres la répartition des espèces allochtones, permet de bien situer le problème : celui du contrôle de ces espèces exotiques pour éviter la disparition des espèces autochtones et celui du renforcement des populations d'espèces indigènes en difficulté :

##### a) CONTROLE DES ESPECES EXOTIQUES

Parmi ces espèces, figurent une partie des arbres introduits, l'effort de contrôle étant différent selon les espèces.

Globalement, une estimation sommaire effectuée en 1971 montrait que la majorité des espèces exotiques était cantonnée dans le secteur entourant l'ex Villa Reala. Ainsi, à cette époque, on pouvait dénombrer 123 eucalyptus âgés et 34 jeunes pieds autour de la Cala Maestra, leur extension étant limitée entre 25 et 45 mètres d'altitude par rapport au niveau de la mer.

Les pins méditerranéens estimés à 1170 individus étaient, quant eux, essentiellement des arbres mûres avec une très faible densité d'individus plus jeunes, de 10 à 20 ans. Localisés également autour de la cala Maestra, leur répartition est plus importante puisqu'on les trouve du niveau de la mer jusqu'à une altitude d'environ 100 mètres.

L'espèce qui pose le plus de problème est l'ailante. Considérée comme introduite entre 1852 et 1860, il se peut que d'autres apports plus récents aient eu lieu. En effet, mis à part un très vieux pied estimé à 60 ans et trouvé près de la cala Maestra, les plus développés des pieds d'ailantes de l'île avaient en 1971 30 à 40 centimètres de diamètre, correspondant à 25 ans d'âge. Il faut savoir toutefois que ce type de plante pionnière a en général une durée de vie inférieure au siècle, qu'il se disperse par graine d'une manière « effrénée » et qu'il est très drageonnant. Ceci veut dire que les ailantes actuelles constituent peut-être la troisième ou la quatrième cohorte issue des plantes introduites par Watson Taylor. Quoiqu'il en soit, pour reprendre l'expression de Gilles Clément (2002), ce que l'on sait maintenant c'est qu'en moins d'un siècle, le paysage européen s'est enrichi « *d'une espèce vindicative, peu exigeante, capable de croître en terre profonde comme en sol rocailleux, en terrain acide ou calcaire, sec ou frais, bravant la fauche et le recépage sans faiblir de souche, un arbre à tout faire sauf du bon bois* ». Le portrait est tracé et justifie pleinement les craintes du professeur Pavan (1979) considérant que cette espèce invasive « *constitue une redoutable concurrente pour la végétation méditerranéenne* » de l'île. De fait, utilisant les ravines, on la trouve maintenant à une altitude qui dépasse celle du monastère (345 mètres) et ce, malgré un travail important de coupe effectué pour limiter son extension.

Devant l'échec des interventions mécaniques, la tentation est grande d'introduire le papillon monophage *Samia cynthia*. Ce serait l'erreur classique qui a été conduite dans de nombreuses îles après des introductions intempestives et qui ont entraîné bien des déboires. Par ailleurs, jusqu'à preuve du contraire, *Samia cynthia* n'a jamais pu contrôler l'extension de l'ailante en Europe. Il reste qu'à la coupe peut être associé un produit chimique aidant à la destruction de la souche et du système racinaire.

Parmi ces produits, le glyphosate est souvent cité et a déjà été employé par le Parc National de l'Archipel Toscan hors Montecristo. L'emploi de ce produit ou de tout autre mériterait une expérimentation sérieuse qui pourrait être conduite sur le continent, par le Corpo Forestale dello stato afin de vérifier l'efficacité du produit, sa dégradation rapide et l'absence de métabolite pouvant compromettre la vie aquatique et surtout la certitude qu'il n'affecte que la cible végétale choisie.

## b) RENFORCEMENT DE POPULATION

Cet autre volet du programme de gestion de l'île concerne essentiellement *Quercus ilex*. En 1971, il n'existait qu'une faible population (120 individus environ) de vieux arbres localisés autour du collo dei Lecci et dont la régénération par jeunes plants était rendue impossible à cause des chèvres. Des études sont en cours avec le jardin botanique de l'université de Modane (Pr. C. Accorsi). Elles concernent aussi bien les caractéristiques morphométriques que l'analyse de viabilité du pollen. Des analyses sont conduites au Max Plank Institut für Biologie pour vérifier la caractéristique des populations de chênes de l'île.

Dans le passé, des tentatives de replantation ont eu lieu sans succès. L'une des toutes dernières tentatives a porté sur la construction d'exclos pour limiter l'accès des chèvres aux zones potentielles de régénération des chênes. Ils ont été malheureusement détruits par la tempête de 1992.

Une opération de replantation de 20 chênes protégés individuellement a été lancée en collaboration avec la mairie de Portoferraio en 2000, chaque plant étant attribué et parrainé par un enfant. Deux ans après, la vigueur des plants, tous situés à proximité de la villa, montre que le renforcement de la population de chênes verts est une opération réaliste et pourrait se combiner avec la création de nouveaux exclos sur les secteurs de régénération possible. Trois cents plants de 2 ans sont en attente sur le continent pour redonner à cette île la possibilité de conserver l'arbre qui a le plus souffert des multiples activités humaines qui se sont succédées sur cette île, y compris des introductions volontaires d'espèces dont on n'a pu contrôler la dispersion.

### 3.3.3 Faune de Montecristo

En 1988, les différents inventaires effectués depuis les années 1950 conduisent le Pr. Pavan à évaluer la faune de l'île à 530 espèces ou sous-espèces d'invertébrés et vertébrés. Il insistait sur le nombre relativement restreint d'arthropodes et surtout d'insectes et sur la faiblesse du nombre d'individus représentant ces espèces. Ces inventaires ont permis la découverte de nombreuses espèces nouvelles et d'endémiques d'invertébrés appartenant à différents embranchements et classes (tableau ci-contre).

Les vertébrés « indigènes » de l'île sont peu nombreux. Malgré la pauvreté en eau douce, on trouve au niveau des sources l'amphibien *Discoglossus sardus* Tschudi. Les reptiles sont mieux représentés, avec le lézard *Podarcis sicula calabresiae* Taddei, le gecko (*Hemidactylus turcicus montecristi* L.), la vipère aspic (*Vipera aspi montecristi* Mertens (cette sous-espèce considérée jusqu'à une date récente comme valable et endémique de Montecristo serait en réalité la sous-espèce *hugyi*, endémique de la région calabraise et non de l'île), la couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus* Lac ssp. *Kratzeri* Kramer) et la tortue terrestre *Testudo hermanni robertmertensi* Wer.

L'île accueille de nombreux oiseaux en cours de migration (oiseaux d'eau, passereaux, rapaces...) ainsi que des oiseaux sédentaires. Pas moins de 157 espèces d'oiseaux ont été observées sur l'île (Toschi, 1953 ; Moltoni, 1954 ; Guerra, 1960 ; Frugis et al., 1981). Un goéland, *Larus argentatus cachinnans*, se reproduit sur l'île, sa colonie étant évaluée selon les années entre 500 et 1000 couples. Parmi les rapaces fréquentant l'île, il faut mentionner le percnoptère d'Égypte (*Neophron percnopterus*), l'aigle de Bonelli (*Hieraaetus fasciatus*), le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le balbuzard pêcheur (*Pandion halietus*) dont les tentatives de nidification n'ont pas été couronnées de succès jusqu'à présent. Il existe une espèce de perdrix sur l'île qui pourrait être *Alectoris chukar* voisine de *A. graeca*. Compte-tenu des multiples lâchers d'espèces voisines sur l'île (qui pourrait aussi comprendre *Alectoris barbara* présente en Sardaigne et *A. rufa*), de nouvelles études semblent nécessaires pour définir son statut d'espèce et éventuellement de sous-espèce.

Les mammifères autochtones sont représentés par un rongeur *Apodemus sylvaticus* et une chauve-souris *Pipistrellus pipistrellus* Schreber qui pourrait être accompagnée par une espèce du genre *Rhinolophus*. Un rongeur, le rat noir *Rattus rattus frugivorus* Raf. est également présent et a posé des problèmes à cause de son abondance autour de l'ex Villa Royale. Cette espèce doit à l'homme d'être répandue dans le monde entier ; elle s'est introduite sur de nombreuses îles fréquentées par les navigateurs. A Montecristo, son explosion démographique aurait été provoquée par l'agrainage fourni aux espèces gibier importées et à la nourriture distribuée dans les volières. Cette hypothèse semble se vérifier puisque la densité de rats a fortement diminué depuis la mise en réserve. Il n'en reste pas moins qu'il peut provoquer beaucoup de dégâts dans les nids, d'oiseaux marins notamment. Le lapin sauvage est également représenté sur l'île par la sous-espèce *Oryctolagus cuniculus huxleyi* Hoeckel sans que l'on sache réellement s'il a été introduit pour la chasse ou si une population autochtone a été « renforcée » par des lâchers provenant du continent. Sa population actuelle n'excéderait pas la centaine d'individus.

Le mammifère le plus représentatif de l'île est une sous-espèce de la chèvre à Bézoard (Aegagre) *Capra aegagrus*. Cette espèce qui vit dans certaines îles de la Méditerranée orientale, en Asie Mineure, en Iran, au Caucase et en Afghanistan serait représentée à Montecristo par la sous-espèce *Capra aegagrus hircus*. Ces chèvres auraient été introduites par les moines (Mori, 1904) et se seraient intégrées à la faune de l'île. De fait, nous avons pu constater qu'elles sont faciles à observer sur les pentes ouest du Mont della Fortezza. Leur nombre serait voisin actuellement de 150 individus localisés sur une partie de l'île (moitié ouest de l'île limitée par Cala della Fortezza au nord-nord est et la Cala Grande au sud). La présence d'individus plus clairs que le phénotype de couleur brune qui, d'après Cagnolero Fereo, Spagnesi et al. (1986), représente la chèvre type de Montecristo, semble bien indiquer une hybridation qui serait due à l'introduction de chèvres d'autre origine (du Monténégro et du Caucase). Ces introductions auraient été destinées à renforcer, pour les besoins de la chasse, une population qui aurait subi de fortes fluctuations et aurait été réduite, à certains moments, à quelques individus, par cette même chasse et le braconnage.

En réalité, d'autres phénomènes peuvent être évoqués pour expliquer ces fluctuations de population : dans les conditions d'insularité, on connaît au moins deux espèces de grands mammifères dont la population subit des variations cycliques d'effectifs, ces cycles pouvant avoir une période voisine de cinq ans. Il s'agit des moutons de l'île Soay étudiés par Tim Clutton-Brock et des mouflons étudiés par Jean Louis Chapuis de mon laboratoire. Après d'importantes mortalités (crash) liées à la rupture de l'équilibre population-ressource, les populations se reconstituent rapidement pour subir une nouvelle mortalité (pour les mouflons, passage de 700 à 200 individus et reconstitution du cheptel en 3-4 ans sur une île de 6,5 km<sup>2</sup> – l'île Haute sur l'archipel des Kerguelen). Cette hypothèse semble vérifiée par la découverte de 18 cadavres de chèvres en novembre 2000 près de la Cala Santa Maria (ouest) et pourrait expliquer le broutage du « bois qui pue » (l'ailante) à certains moments (période de disette ?, accroissant la mortalité par intoxication ?).

Parmi les autres espèces de mammifères, deux ont été également introduites : le hérisson, *Erinaceus europeaeus* Lin., pour combattre en principe les vipères aspic (on ne sait pas s'il est toujours sur l'île) et le sanglier, *Sus scrofa*, qui, importé au siècle dernier, a disparu.

Quant aux mammifères marins, le phoque moine, *Monachus monachus* Herm., qui fréquentait les côtes de Montecristo, n'a pas été vu depuis 1976.

### 3.3.4. Problèmes posés par la gestion de la faune

Il paraît évident que l'inventaire des invertébrés et notamment des arthropodes mérite d'être poursuivi. Comme pour la flore, il semble maintenant important que toute capture soit géoréférencée. C'est le seul moyen de savoir si la fragmentation des habitats a entraîné des isolements de populations et éventuellement des débuts de spéciation. C'est surtout également, en combinant cet inventaire avec un inventaire floristique, un moyen de savoir si la répartition des chèvres uniquement sur la partie ouest de l'île correspond ou non à deux grandes divisions mésoclimatiques, plantes et invertébrés traduisant (présence-absence, densité, assemblages d'espèces) cette éventuelle dissymétrie entre l'est et l'ouest.

Evaluer le taux d'endémisme par rapport au nombre total d'espèces est un autre moyen de cerner l'originalité de cette île qui bénéficie maintenant de plus de 30 ans de mise en réserve.

En ce qui concerne les vertébrés, d'une manière générale, il est important de poursuivre les études génétiques pour définir avec exactitude le statut des espèces (endémique de Montecristo, endémique de l'Archipel Toscan, caractéristique de tout le secteur calabrais ?). Nous avons vu avec le cas de la vipère aspic que ce genre d'étude s'imposait, mais il s'impose aussi pour tous les autres reptiles, pour les perdrix et bien sûr pour la chèvre. En ce qui concerne celle-ci, deux types de recherches peuvent être envisagées :

- la poursuite de l'analyse de la génétique des populations afin d'identifier le phénotype de Montecristo, le but ultime étant d'éradiquer les hybrides et de sélectionner des géniteurs de la sous-espèce pour reconstituer la population d'origine (université de Naples, Institut de Conservation du Germoplasma, Institut National de la faune forestière de Bologne) ;
- l'étude de la dynamique des populations de chèvres en condition d'insularité, analyse des conditions de mortalité et de reconstitution du cheptel (problème du sex ratio lors du crash).

## 4 Conséquences des tempêtes

L'île a subi deux tempêtes, l'une, la plus importante en septembre 1992, l'autre en novembre 1994. Ces tempêtes ont eu pour conséquences de détruire le grand bosquet de vieux arbres situé à proximité de l'ex Villa Royale ainsi que la route qui y conduisait. Les troncs d'arbres sont encore présents dans le lit de la ravine qui se jette à la Cala Maestra et la route est remplacée par un sentier qui peut être emprunté par le tracteur pour le transfert des marchandises vers la villa. La plage de sable qui a recouvert le fond rocheux de la Cala Maestra est toujours en place et contribue à faire de cette baie un site particulier de cette île rocheuse (absence de plage sur les 15 autres baies).

La digue permettant la protection des embarcations et l'accostage a continué à se dégrader et nécessite une reconstruction totale.

Il est par contre très difficile de visualiser actuellement les dégâts provoqués par l'eau sur les pentes, la végétation ayant, nous semble-t-il, repris ses droits et recolonisé les ravins (il est difficile d'apprécier véritablement l'ampleur de cette cicatrisation en l'absence de photographies avant, après et maintenant).

## 5 Budget de fonctionnement

Dotée de bâtiments en parfait état, villa, maison des gardiens, laboratoire, la réserve bénéficie d'un budget de fonctionnement qui regroupe aussi bien des opérations liées à la conservation (élimination de l'ailante) que l'acquisition de matériel de première nécessité, le coût du transport ou celui de l'essence pour le groupe électrogène ou l'entretien des bâtiments, de sentier, etc....

Les sommes mises à disposition de la réserve dans ce cadre sont les suivantes depuis 1998 :

1998	32 690,46 euros
1999	58 718,23 euros
2000	73 574,45 euros
2001	91 022,81 euros



## 6 Projets en cours

Le gestionnaire actuel, le Corpo Forestale del Stato, se préoccupe des problèmes liés à l'accostage et à la surveillance de l'île. Il souhaite également développer une politique de relative autonomie énergétique.

Tous ces projets ont fait l'objet de présentations écrites et transmis aux autorités.

- Le nouveau port dont la digue serait reconstruite en prenant beaucoup de précautions pour modifier le moins possible l'aspect général du site a un coût élevé à 723 000, 00 euros. Le 6 août 2002, une discussion devait avoir lieu avec toutes les administrations concernées pour obtenir l'autorisation définitive de reconstruction. C'est à notre avis, une des priorités pour assurer des visites régulières à l'île.
- Un projet d'installation de relais téléphonique permettant d'être relié au système G.M.S. est prévu. Il devrait s'intégrer aux structures téléphoniques existantes. Utile aussi pour la navigation, ce projet est relativement peu coûteux : 2 600 euros.
- Un gros projet de télésurveillance tout autour de l'île avec transmission directe au siège du Corpo Forestale del Stato à Follonica est prévu. Il est surtout destiné à la surveillance de la bande marine protégée où relâchent périodiquement certains navires de plaisance (les cartes françaises émanant du SHOM ne font pas état de ces zones d'interdiction de mouillage et de pêche) et en butte au braconnage (pêcheurs professionnels, pêche sous-marine) malgré la surveillance actuelle. Ce projet a un coût élevé de 700 000 euros.
- Un projet d'installation de capteurs solaires devrait permettre de se substituer pro parte au groupe électrogène actuel qui nécessite beaucoup de manutention (fûts d'essence), émet du bruit et doit s'arrêter pendant la nuit. Ce projet évalué à 5 000 euros n'a pas été retenu pour l'instant.
- Un projet de replantation concerne les 300 chênes qui sont en attente sur le continent.

## 7 Accès au public

Depuis 1989, l'année qui a suivi la tempête de 1992 mise à part, le nombre de visiteurs s'échelonne entre 800 et 1000 (1993 : 289 visiteurs).

L'intégration de Montecristo dans le Parc National de l'Archipel Toscan peut à ce niveau poser quelques problèmes. En effet, ce parc national a des visées touristiques et souhaite accueillir de nombreux visiteurs à qui seraient proposés des circuits sur l'île d'Elbe ou à partir de l'île d'Elbe vers les autres îles. Pianosa accueille ainsi 100 visiteurs par jour. Pour le Vice-président du Parc qui a clairement exprimé le souhait que Montecristo soit gérée par le parc national, donc à partir de la commune de Portoferraio plutôt que de Follonica (siège du Corpo Forestale del Stato), l'île pourrait faire partie du circuit de Pianosa.

Une discussion mérite de s'établir sur ce point. En effet, jusqu'à présent, l'accès a été limité à 1000 personnes par an, suivant la recommandation n° 9 de l'octroi du diplôme européen. Les gestionnaires actuels ont suivi scrupuleusement ces recommandations en délivrant des autorisations à des personnes motivées et pour un accès limité à une partie de l'île, le secteur du monastère. Cette limitation, peut-être excessive selon le précédent rapporteur, a eu le mérite de n'entraîner aucun dégât visible, ni à la Cala, ni sur les sentiers et, a priori, de ne pas provoquer de dérangement. Une augmentation trop brutale et non raisonnée sur le type de visiteur (écotouristes, accueil de scolaires ou visite rapide d'une heure dans le cadre d'un circuit des îles) risque de poser des problèmes d'infrastructures, de gardiennage, de zonage, de formation de guides. En l'état actuel du Parc et d'une réserve qui, 10 ans après une tempête, n'a pu obtenir les crédits nécessaires à la reconstruction d'une digue absolument indispensable, ce projet d'augmentation du nombre de visiteurs risquerait de compromettre une gestion qui nous a paru exemplaire.

## 8 Recommandations pour le Diplôme Européen

En fonction des discussions, de la visite de terrain et de l'analyse qui précède, l'expert suggère les recommandations suivantes :

- compte-tenu des efforts déployés par le Corpo Forestale del Stato pour assurer la gestion de l'île de Montecristo et des résultats obtenus, **proposer**, en accord avec le Parc National de l'Archipel Toscan dépendant du Ministère dell' Ambiente e della Tutela del Territorio, et malgré le changement de statut de l'île, **une solution pour que ne soit pas remis en cause le gestionnaire actuel** qui, jusqu'à présent, a su donner une entière satisfaction au

Conseil de l'Europe qui a octroyé le diplôme européen pour la qualité de la gestion de la réserve à lui confiée ;

- **ne pas remettre en cause,**  
tant que le système de télésurveillance n'est pas mis en place, que la digue du port n'est pas réparée, qu'un personnel compétent et adéquat en nombre ne soit nommé pour encadrer les visiteurs, qu'un zonage précis ne soit proposé,  
**le nombre de mille visiteurs par an** qui avait été recommandé lors de l'octroi du diplôme européen.
- **débarrasser,**  
des troncs d'arbres abattus par la tempête, **la ravine** débouchant sur la Cala Maestra.
- **réparer,**  
**la digue du port** qui assure la protection des embarcations et permet l'accostage (opération prioritaire).
- **restaurer,**  
**la route** et le chemin qui permettaient l'accès à la villa, au musée et au laboratoire.
- **mesurer,**  
périodiquement **le niveau d'eau de la grotte du Saint** qui semble un indicateur pertinent de l'évolution des ressources en eau de l'île.
- **refaire la carte de végétation,**  
25 ans après la première, pour évaluer les effets de la mise en réserve, des éventuels dégâts sur la végétation de la tempête de 1992, de la propagation de l'ailante.....
- **expérimenter,**  
sur le continent, le moyen le plus adéquat de lutter **contre l'extension de l'ailante** (coupe + mort de la souche par un produit chimique adéquat ne créant pas de dommages à l'environnement) et poursuivre son éradication sur l'île.
- **reconstruire,**  
**les exclos** autour des chênes capables de fournir des glands et de régénérer la population, **déterminer** rapidement une carte des territoires susceptibles d'accueillir dans les meilleures conditions les 300 plants de chênes en attente et **effectuer** la replantation dans les meilleurs délais.
- **poursuivre et amplifier,**  
**les inventaires** de faune et de flore (données géoréférencées) en évaluant le taux d'endémicité.
- **définir,**  
par une analyse génétique, le statut réel des vertébrés de l'île.
- **définir,**  
le degré d'hybridation des chèvres et tenter d'isoler le phénotype d'origine pour reconstituer à terme une population qui soit en accord avec le statut d'une véritable réserve biogénétique.
- **profiter,**  
**de la méthode d'évaluation** du patrimoine naturel mise au point dans différentes réserves marines méditerranéennes pour évaluer les richesses marine de la zone côtière.
- **entrer en contact,**  
**avec le SHOM** en France pour que les cartes marines qu'il propose intègrent les aires protégées italiennes et notamment la zone de protection entourant l'île de Montecristo.
- **présenter,**

lors du prochain rapport d'activités, **un plan de gestion pour les 5 années qui viennent**, en souhaitant que ce plan de gestion proposé par le Corpo Forestale del Stato soit discuté et reçoive l'assentiment du Parc National de l'Archipel Toscan (parc national qui ne doit pas oublier que, seule, l'île de Montecristo bénéficie du diplôme européen et que le maintien de ce diplôme dépend de la qualité de la gestion effectuée dans cette réserve).

## **CONCLUSION**

Eu égard aux discussions que nous avons eu avec les gestionnaires de l'île, à leur compétence qui s'exprime à travers le « bon état » actuel de la réserve, au contrôle qu'ils exercent pour limiter les visites, au réseau de spécialistes qu'ils ont su intéresser à l'île de Montecristo et aux efforts déployés pour résoudre des problèmes aussi difficiles que le contrôle de l'ailante, du lapin, des chèvres, le renforcement des populations de chênes, etc.... nous recommandons le renouvellement du Diplôme Européen pour la Réserve Naturelle de Montecristo assorti des recommandations précédentes.

INTRODUITE EN EUROPE EN 1751 PAR LE PERE D'INCARVILLE QUI FIT PARVENIR DES GRAINES À BERNARD DE JUSSIEU POUR LE JARDIN DU ROI (JARDIN DES PLANTES DU MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE DE PARIS), AILANTUS ALTISSIMA A CONNU SON HEURE DE GLOIRE COMME PLANTE D'ORNEMENT AVANT DE S'ÉCHAPPER DES PARCS ET JARDINS. L'AUTRE CAUSE DE SON SUCCES EST LIEE A LA MATIERE TEXTILE, L'AILANTINE, VERITABLE SUCCEDANE DE LA SOIE PROVENANT DU COCON DE SAMIA CYNTHIA, PAPIILLON DONT LA CHENILLE SE NOURRIT DE FEUILLES D'AILANTE.

ESPÉRANT REMPLACER LES ELEVAGES DE BOMBYX DU MURIER ATTEINTS PAR LA MALADIE, ON MULTIPLIA ABONDAMMENT L'ARBRE DES 1856 (AU MOMENT OU WATSON TAYLOR EST PROPRIETAIRE DE MONTECRISTO) DANS DES REGIONS COMME LES CEVENNES EN FRANCE ET ON IMPORTA CLANDESTINEMENT LE PAPIILLON.

LE PAPIILLON EST TOUJOURS PRÉSENT. EN 1980, 3 SOUS-POPULATIONS ETAIENT RECENSEES EN FRANCE AUTOUR DE ST MANDE, LYON ET ARCACHON.

ESPECES ET SOUS-ESPECES D'INVERTEBRES NOUVELLES POUR LA SCIENCES TROUVEES A MONTECRISTO (D'APRÈS FAUFANI ET GROPPALI, 1979 ; PAVAN, 1988)

Turbellaria, Tricladida	<i>Microplana giustii</i> Minelli
Crustacea, Copepoda	<i>Elaphoidella oglasae</i> cattarelli <i>Apeocyclops</i> sp. <i>Parasterrocaris</i> sp.
Aracnida, Scorpiones	<i>Euscorpius carpathicus oglasae</i> Dilap.
Araneae	<i>Nemesia pavani</i> Dresco
Acari	<i>Oribatella crassipilosa</i> <i>O. tyrrhenica</i> <i>Cavernella helenae</i> <i>Ophiodiotrichus oglasae</i> (tous décrits par Bernini)
Insecta, Collembola	<i>Friesea albida montechristii</i> <i>Orrychiurus pseudoghidinii</i> <i>Orrychiurus difficilis</i> <i>Pseudosinella insularum</i> (tous décrits par Dallai)
Blattodea	<i>Ectobius tyrrhenicus</i> Failla
Nemoptera	<i>Anisochrysa venusta</i> Hölzel
Coleoptera	<i>Leptotyphlus oglasensis</i> Poggi <i>Paramaurops osellai</i> Pace <i>Colpotus strigosus oglasensis</i> Gardini <i>Asida gestroi</i> Leoni
Gastropoda, Stylommatophora	<i>Oxychilus oglasicola</i> Giusti <i>Helicodiscus riparbelli</i> Giusti

ANNEXE I  
CONSEIL DE L'EUROPE  
COMITÉ DES MINISTRES

RÉSOLUTION (98) 21  
**CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU DIPLÔME EUROPÉEN  
OCTROYÉ À LA RÉSERVE NATURELLE DE L'ÎLE DE MONTECRISTO  
(Italie)**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 18 septembre 1998,  
lors de la 641e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen;

Vu la Résolution (88) 10 octroyant le Diplôme européen à la Réserve naturelle de l'Île de Montecristo dans la catégorie A;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP),

Renouvelle jusqu'au 12 juin 2003 le Diplôme européen octroyé à la Réserve naturelle de l'Île de Montecristo;

Assortit le renouvellement de la condition suivante :

1. Etablir d'ici le prochain renouvellement un plan de gestion en tant que document de travail pour la gestion future de la réserve;

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes :

1. Entreprendre sans délai la réparation des dégâts causés par l'orage de 1992, notamment en construisant un petit port de service pour l'efficacité du gardiennage marin de la réserve;

2. Procéder à la révision du catalogue des espèces vivant dans la réserve;

3. Poursuivre les travaux d'éradication de l'ailante;

4. Réduire le plus rapidement possible le nombre de chèvres sauvages à quelque 150 animaux, en se basant toujours pour la sélection sur le phénotype caractéristique de l'île et les études génétiques en cours;

5. Mettre en place sur les côtes une signalisation permanente pour mieux préserver les abords des bateaux de plaisance, en particulier ceux qui viennent d'Elbe ou du continent;

6. Ne pas autoriser d'autres visites guidées que les visites actuelles, c'est-à-dire celles qui partent de la Cala Maestra vers le belvédère, la grotte du Saint ou le couvent; le nombre de visiteurs sera limité à celui compatible avec la protection stricte des valeurs biologiques et culturelles de l'île;

7. Entreprendre les travaux adéquats en vue de faire disparaître les câbles, actuellement aériens, afin de maintenir à l'île son aspect esthétique et son caractère de réserve intégrale;

8. Attirer davantage l'attention, tant scientifique que de conservation, sur la partie marine de la réserve.

**ANNEXE II****Projet de résolution  
concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés  
à la Réserve naturelle de l'île de Montecristo (Italie)**

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen des espaces protégés, tel qu'amendé par la Résolution (98) 29 concernant le règlement du Diplôme européen des espaces protégés ;

Vu la Résolution (88) 10 octroyant le Diplôme européen des espaces protégés à la Réserve naturelle de l'île de Montecristo (Italie) ;

Prenant en considération le rapport de l'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes - Diplôme européen des espaces protégés des 20 et 21 janvier 2003 ;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP) ;

Renouvelle jusqu'au 12 juin 2008 le Diplôme européen des espaces protégés à la Réserve naturelle de l'île de Montecristo (Italie) ;

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes :

1. présenter, lors du prochain rapport d'activités, un plan de gestion pour les 5 années qui viennent, en souhaitant que ce plan de gestion proposé par le Corpo Forestale del Stato soit discuté et reçoive l'assentiment du Parc National de l'Archipel Toscan (parc national qui ne doit pas oublier que, seule, l'île de Montecristo bénéficie du diplôme européen et que le maintien de ce diplôme dépend de la qualité de la gestion effectuée dans cette réserve ;
2. compte-tenu des efforts déployés par le Corpo Forestale del Stato pour assurer la gestion de l'île de Montecristo et des résultats obtenus, proposer, en accord avec le Parc National de l'Archipel Toscan dépendant du Ministère dell' Ambiente e della Tutela del Territorio, et malgré le changement de statut de l'île, une solution pour que ne soit pas remis en cause le gestionnaire actuel qui, jusqu'à présent, a su donner une entière satisfaction au Conseil de l'Europe qui a octroyé le diplôme européen pour la qualité de la gestion de la réserve à lui confiée ;
3. ne pas remettre en cause, tant que le système de télésurveillance n'est pas mis en place, que la digue du port n'est pas réparée, qu'un personnel compétent et adéquat en nombre ne soit nommé pour encadrer les visiteurs, qu'un zonage précis ne soit proposé, le nombre de mille visiteurs par an qui avait été recommandé lors de l'octroi du diplôme européen ;
4. débarrasser des troncs d'arbres abattus par la tempête, la ravine débouchant sur la Cala Maestra ;
5. réparer la digue du port qui assure la protection des embarcations et permet l'accostage (opération prioritaire) ;
6. restaurer la route et le chemin qui permettaient l'accès à la villa, au musée et au laboratoire ;
7. mesurer périodiquement le niveau d'eau de la grotte du Saint qui semble un indicateur pertinent de l'évolution des ressources en eau de l'île ;
8. refaire la carte de végétation, 25 ans après la première, pour évaluer les effets de la mise en réserve, des éventuels dégâts sur la végétation de la tempête de 1992, de la propagation de l'ailante ;

9. expérimenter, sur le continent, le moyen le plus adéquat de lutter contre l'extension de l'ailante (coupe + mort de la souche par un produit chimique adéquat ne créant pas de dommages à l'environnement) et poursuivre son éradication sur l'île ;
10. reconstruire les exclos autour des chênes capables de fournir des glands et de régénérer la population, déterminer rapidement une carte des territoires susceptibles d'accueillir dans les meilleures conditions les 300 plants de chênes en attente et effectuer la replantation dans les meilleurs délais ;
11. poursuivre et amplifier les inventaires de faune et de flore (données géoréférencées) en évaluant le taux d'endémicité ;
12. définir, par une analyse génétique, le statut réel des vertébrés de l'île ;
13. définir le degré d'hybridation des chèvres et tenter d'isoler le phénotype d'origine pour reconstituer à terme une population qui soit en accord avec le statut d'une véritable réserve biogénétique ;
14. profiter de la méthode d'évaluation du patrimoine naturel mise au point dans différentes réserves marines méditerranéennes pour évaluer les richesses marine de la zone côtière ;
15. entrer en contact avec le SHOM en France pour que les cartes marines qu'il propose intègrent les aires protégées italiennes et notamment la zone de protection entourant l'île de Montecristo.